

Questions orales

• (1130)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question lorsque j'ai répondu à l'une des questions précédentes.

Permettez-moi simplement de faire quelques observations. Au sujet des pertes d'emplois et de la croissance économique, d'après l'étude du ministère des Finances, la première année, la situation de l'emploi s'améliorera au Canada, ainsi que la croissance économique. Nos calculs relatifs à l'inflation sont à peu près les mêmes que ceux de l'étude du *Conference Board*.

Nous ne sommes pas d'accord non plus avec les conclusions concernant le secteur des services. Nous attachons beaucoup d'importance à la suppression de la taxe sur les intrants du secteur des services et nous estimons que ce secteur, comme on le dit à la page 17 de la brochure intitulée *La taxe sur les produits et services*, connaîtra un accroissement de production supérieur à la moyenne nationale. Il y a donc une différence.

Pour ce qui est de la hausse importante des impôts, pour reprendre les termes du député, j'ai fait savoir dans la réponse précédente que le *Conference Board* n'a tout simplement pas les données. . .

M. Simmons: Blenkarn les a.

M. Wilson (Etobicoke): . . . que nous possédons au ministère des Finances pour parvenir à cette conclusion. À la fin du mois, quand nous publierons le document technique, le député verra que nous avons effectivement raison.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre offrira peut-être de déposer les rapports auxquels il vient de faire allusion.

LA TAXE DE VENTE NATIONALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

Est-ce que le ministre a l'intention de tenir la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale, lui qui a affirmé que cette taxe de vente nationale n'aura aucune incidence sur les recettes de l'État? Pendant qu'il y est, il pourrait peut-être aussi confirmer que son cabinet est en train de recruter du personnel et de mettre sur pied un bureau de propagande, qui jouira d'un budget de plusieurs millions de dollars pour convaincre les Canadiens, en ayant toujours recours aux gros mensonges, que les nouvelles mesures ont été adoptées pour répondre au mieux à leurs intérêts.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député voudrait sûrement que nous diffusions des documents. . .

M. Simmons: Pas une autre fuite.

M. Wilson (Etobicoke): . . . comme celui-ci qui indique clairement les résultats de l'analyse des répercussions de la nouvelle taxe, étude qu'a réalisée le ministère des Finances. Le document explique comment la taxe sera prélevée et en précise les répercussions économiques. Il montre que la taxe actuelle freine l'économie canadienne. Nous remplacerons donc la taxe actuelle qui a été vivement critiquée par le Comité des finances, auquel siégeaient deux de ses collègues à la dernière législature.

De plus, monsieur le Président, avec cette nouvelle taxe, nous offrons un crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente plus généreux, ce que les députés de son parti devraient grandement apprécier.

Des voix: Bravo!

L'IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le ministre est-il dur d'oreille? Je lui demande de dire à la Chambre s'il entend tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens pendant la campagne électorale. Je lui demande, deuxièmement, de confirmer qu'il est en train de monter un bureau de propagande pour convaincre les contribuables du bienfait de cet impôt.

Dans la réponse que, j'espère, il donnera à ces deux questions, monsieur le Président, voudrait-il indiquer aussi clairement que le fait que la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants sera supprimée le 1^{er} janvier 1991 retiendra les entreprises d'investir dans de nouvelles installations et du nouveau matériel d'ici là, de sorte que l'impact de la taxe nationale de vente ne se fera pas sentir seulement en 1991, mais dès cet été?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au député qui pose, je crois, trois questions. La réponse à la première est oui. J'ai dit que nous allions établir une nouvelle taxe sur les produits et services qui remplacera la taxe de vente actuelle et pour laquelle le régime de l'impôt sur le revenu prévoira des compensations, y compris le crédit remboursable dont je viens de parler. Il n'y aura pas après d'autre argent pour le gouvernement du Canada. Voilà qui répond à la première question.

La réponse à la deuxième question est oui. Nous allons publier un document de caractère technique et de l'information sous d'autres formes pour expliquer aux Canadiens, entre autres choses, ce que donnera la taxe sur les produits et services, pourquoi elle est avantageuse pour l'économie et ses répercussions sur les divers secteurs et régions.